

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 9 février 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-François ALBESPY, Maire**.

Étaient présents : Monsieur Jean-François ALBESPY, Monsieur Laurent MOUSSET, Monsieur Christophe MONTOURCY, Madame Bernadette LAVIGNE, Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR, Monsieur Pierre ALBESPY, Madame Coline ROUQUET, Madame Claudine RICROS, Monsieur Nicolas MALPEL.

Étaient excusée : Madame Marion PERRIER

Était absent : néant

Monsieur Pierre ALBESPY, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil du 2 décembre 2022
- Projet de Roussy :
 - Approbation de l'Avant-Projet Définitif
 - Présentation de l'étude financière de la trésorerie
 - Plan de financement
- Questions diverses :



Projet de Roussy : présentation de l'avant-projet définitif réalisé par le cabinet Ginisty

*Monsieur le Maire présente une ébauche de l'avant-projet définitif élaboré par le cabinet Ginisty :
Les aménagements ont été modifiés au niveau des espaces et abords du projet initial pour entrer dans une enveloppe budgétaire de l'ordre de 1 409 000€ HT.*

Le projet est constitué :

- d'un gîte
- d'une auberge
- de la maison de la réserve
- de gradins avec placette
- et d'un parking visiteurs.



Présentation de l'étude financière réalisée par les services de la trésorerie d'Espalion

Le Maire présente au conseil municipal l'étude financière réalisée par la trésorerie d'Espalion concernant les hypothèses et la faisabilité du projet de Roussy.

Sur la base d'un montant global de travaux de 1 372 000€ HT, (phase Avant-Projet Sommaire) les simulations ont été réalisées de manière à utiliser les ressources propres de la collectivité au maximum,

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

en laissant une marge de sécurité pour financer des investissements hors projet jusqu'à 60 000€ par an, et également avoir une trésorerie suffisante pour financer le besoin en fonds de roulement.

- Le recours à un emprunt à court terme couvre les dépenses engagées avant l'encaissement des subventions et la récupération de la TVA.
- Le recours à un emprunt à long terme permet de lisser les dépenses d'investissement de l'opération sur la durée, sans compromettre l'émergence de nouveaux projets communaux.
- Le niveau d'endettement de la commune sera impacté durant deux ans avant de revenir sur une situation d'endettement maîtrisé, selon les termes de la chambre régionale des comptes.
- Le fonds de roulement de la commune revient au même niveau qu'en 2021 à partir de 2026.

En conclusion, l'opération est réalisable sans risques financiers inconsidérés pour la commune du Fel.



2023-01-01 Projet d'aménagement d'un ensemble de bâtis à Roussy : plan de financement

Suite aux projections de l'avant-projet définitif et l'analyse financière du projet d'aménagement d'un ensemble de bâtis à Roussy,

Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

| | Budget global HT | FINANCEMENT | |
|-----------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| Projet HT | 1 409 000.00€ | Département | 200 000.00€ |
| Acquisitions foncière | 42 114.00€ | Etat | 653 000.00€ |
| | | Région | 200 000.00€ |
| | | Leader | 100 000.00€ |
| | | Sous-total | 1 153 000.00€ |
| | | Fonds propres | 298 114.00€ |
| TOTAL HT | 1 451 114.00€ | | 1 451 114.00€ |
| TVA | 281 800.00€ | TVA | 281 800.00€ |
| TOTAL TTC | 1 732 914.00€ | | 1 732 914.00€ |

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement du projet d'aménagement d'un ensemble de bâtis à Roussy
- charge le Maire d'engager les demandes auprès de l'ensemble des financeurs.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



2023-01-02 Convention de mise à disposition de locaux Société de chasse Le Fel-Ginolhac.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la nécessité de rédiger une convention de mise à disposition de locaux avec la société de chasse Le Fel-Ginolhac afin de permettre aux membres de se réunir et de pouvoir dépecer et conditionner les animaux prélevés dans le respect des normes d'hygiène.

Le Maire demande donne lecture du projet de convention au conseil municipal et lui demande de préciser :

- la durée de la convention,
- la contrepartie financière de la société de chasse Le Fel-Ginolhac,
- le montant du dépôt de garantie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention, fixe la durée de convention à 99 ans, ne demande pas de contrepartie financière à la mise à disposition des locaux, ne demande pas de dépôt de garantie et charge Monsieur le Maire de signer la présente convention et de proposer celle-ci à la signature des co-présidents de la Société de chasse de Le Fel-Ginolhac.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



2023-01-03 Vérification technique et règlementaire des aires de jeux et équipements sportifs pour la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et 18 communes membres

Le Maire porte à connaissance des élus l'accord-cadre établi entre la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et la société Securit Jeux dans le cadre de l'appel d'offre concernant la vérification technique et règlementaire des aires de jeux et équipements sportifs pour la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et 18 communes membres auquel la commune du Fel a adhéré.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'accord-cadre signé entre communauté de commune Comtal Lot et Truyère (coordonnateur du groupement de commande) et la société Securit Jeux.
- Décide d'intégrer l'aire de jeux public du site « Entre Ciel et Olt » et le terrain de tennis dans cette mission de vérification technique et règlementaire des aires de jeux et des équipements sportifs.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses :

Adressage de la commune : réunion de travail le 21 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance à 22 heures 15

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

2023-01-01 Projet d'aménagement d'un ensemble de bâtis à Roussy : plan de financement

2023-01-02 Convention de mise à disposition de locaux Société de chasse Le Fel-Ginolhac.

2023-01-03 Vérification technique et réglementaire des aires de jeux et équipements sportifs pour la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et 18 communes membres

Le Maire,

Monsieur Jean-François ALBESPY,



Le secrétaire de séance,

Monsieur Pierre ALBESPY

